



CGTM-SANTE

cgtm.sante@wanadoo.fr

RESULTATS DES ELECTIONS SUR LA MARTINIQUE

La CGTM-Santé remercie tous les membres du personnel hospitalier qui par leurs suffrages ont élus les candidats présentés par la CGTM-Santé, en CAPL, CAPD et CTE.

Rappelons que dans chaque établissement, il faut quatre agents donné d'un grade afin d'instituer une CAP locale, sinon c'est la CAP départementale qui est compétente.

Dans ces deux instances, sont examinées la carrière des agents. Mais de plus, les délégués qui siègent en CAPD donnent leur avis sur l'imputabilité aux établissements en cas d'AT ou MP, sur l'Incapacité Permanente Partielle, etc ...pour les agents de tous les Etablissements Publics de Santé. Nous avons des élus dans toutes les CAPD à l'exception de la 3.

CAPD		Insc.	Exp.	CGTM	CDMT	CSTM	FO	UGTM/ SASM	SMPS
2014	Suffrages	5 062	3 845	1 027	1 144	92	860	618	104
	Sièges			9	9	0	8	4	0
2011	Suffrages	5 380	3 645	1 368	1 180	0	646	398 UGTM	53
	Sièges			12	15	0	3	0	0

Concernant le CTE, c'est le nombre de suffrage recueillis dans chaque établissement, qui permet d'établir la représentativité de chaque liste syndicale dans cet établissement et de déterminer le nombre de sièges au conseil de surveillance et au CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail). L'addition de la totalité des suffrages détermine la représentativité des organisations syndicales à l'échelle de la Martinique, et le nombre de représentants syndicaux au CGOSH (comité de gestion des œuvres sociales hospitalières), à l'ANFH(association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier), et à l'échelle de la France, au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 4 Décembre dernier, 1 430 collègues par leurs votes au CTE, ont approuvé les actions et orientations de la CGTM-Santé. Ils ont permis d'avoir 66 camarades élus titulaires et suppléants qui les représenteront dans pratiquement toutes ces instances des hôpitaux et EHPAD.

CTE	Insc.	Exp.	CGTM	CDMT	CSTM	FO	UGTM	SASM	SMPS
CHUM	4 872	3 395	677	817	--	1 166	308	308	123
CHNC	381	284	195	89	--	--	--	--	--
SAINT-JOSEPH	73	63	38	25	--	--	--	--	--
ROBERT	58	56	36	20	--	--	--	--	--
LORRAIN BASSE-POINTE	135	104	13	91	--	--	--	--	--
TROIS-ILETS	114	97	42	55	--	--	--	--	--
FRANCOIS	80	73	55	18	--	--	--	--	--
SAINT ESPRIT	200	168	125	--	--	--	43	--	--
MARIN	197	172	80	74	--	--	18	--	--
RIVIERE L'OR	142	58	--	58	--	--	--	--	--
ANSES D'ARLET	39	32	19	13	--	--	--	--	--
COLSON	1172	687	150	305	110	--	122	--	--
TOTAUX	7463	5189	1430	1565	110	1166	491	308	123

La CGTM-Santé est majoritaire dans 7 EPS sur les 12 : CHNC, CH Marin, CH St Esprit EHPAD Anses d'Arlet, EHPAD Robert, CH St Joseph, CH François. Nous n'avons pas de candidats au Foyer de Rivière l'Or. Nous progressons dans 3 établissements (Colson, Trois Ilets, Lorrain) et reculons sur le CHUM (du fait de la scission au sein du CH Lamentin : Sasm). C'est donc très largement que les salariés de la Santé, ont voté pour nos représentants. Ainsi ; ils se sont assurés d'avoir des représentants déterminés à défendre leurs intérêts matériels et moraux.

LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES SONT IMPORTANTES,

MAIS NE REMPLACERONS JAMAIS LES MOBILISATIONS, LES LUTTES ET LES ACTIONS.

Les camarades élus dans toutes ces instances, ne donnent qu'un avis. C'est toujours le Directeur d'établissement qui décide.

Alors, camarades, collègues, dans ce contexte de crise pour nous, mais d'abondance pour les capitalistes, et ceux qui les soutiennent, c'est seulement par notre implication, nos mobilisations, notre vigilance et nos luttes que nous arracherons une amélioration de nos conditions de travail et de vie.

